RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00591
Numéro SIREN : 839 908 936
Nom ou dénomination : AB LUXURY CARS

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2022 sous le numéro de dépôt 6169

2020

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES — N° 2065-SD

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU 0001590777_ACC_ABLUXURYCARS	
SIRET 8 3 9 9 0 8 9 3 6 0 0 0 1 7	**Mél :**
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
969 CHEMIN DES CAMPELIERES 06250 MOUGINS	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 %*		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	1 644
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*	Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*	Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*		

Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? — Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	**Tél:**
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date: Lieu:
	Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature :

* Au niveau du cadre C, le montant du bénéfice taxé à 31 % ou à 33 1/3 % doit être porté dans la case « bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 % ». Par ailleurs, il est demandé de préciser le taux d'IS appliqué en annexe libre de la liasse fiscale.

EBP Informatique 2022

2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

2020

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

EBP Informatique 2022

N° 15949 * 02

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD **2020**

①

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	**969 CHEMIN DES CAMPELIERES** **06250 MOUGINS**	

SIRET **8 3 9 9 0 8 9 3 6 0 0 0 1 7**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2019 Net 3
Capital souscrit non appelé		**TOTAL (I)** AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
		TOTAL (II)	BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	
		Autres créances (3)	BZ	**5 649** CA	**5 649**
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI	
		TOTAL (III)	CJ	**5 649** CK	**5 649**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW		
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM		
		Écarts de conversion actif * **(VI)**	CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	**5 649** 1A	**5 649**

Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

2020

BILAN - ACTIF

N° 2050

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
		Capital souscrit non appelé (I)		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires		
		Fonds commercial		
		Autres immobilisations incorporelles		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		
		Constructions		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		Autres immobilisations corporelles		
		Immobilisations en cours		
		Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations		
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés		
		Prêts		
		Autres immobilisations financières		
		TOTAL (II)		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		
		Clients et comptes rattachés		
		Autres créances	5 649	
		Capital souscrit et appelé, non versé		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement		
		Disponibilités		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance		
		TOTAL (III)	5 649	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
		Primes de remboursement des obligations (V)		
		Écarts de conversion actif (VI)		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	5 649	

EBP Informatique 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

BILAN – PASSIF avant répartition

②

DGFiP N° 2051-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	0001590777_ACC_ABLUXURYCARS	Néant ☐ *

											Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : ……)									DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport…									DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK					)	DC	
	Réserve légale (3)									DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1					)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ					)	DG	
	Report à nouveau									DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	(1 644)
	Subventions d'investissement									DJ	
	Provisions réglementées *									DK	
	TOTAL (I)									DL	(644)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM	
	Avances conditionnées									DN	
	TOTAL (II)									DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP	
	Provisions pour charges									DQ	
	TOTAL (III)									DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS	
	Autres emprunts obligataires									DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU	4 339
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI					)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	
	Dettes fiscales et sociales									DY	1 955
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ	
	Autres dettes									EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB	
	TOTAL (IV)									EC	6 293
	Écart de conversion passif * **TOTAL (V)**									ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)									EE	5 649

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		- Écart de réévaluation libre	1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 293
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	4 339

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

2020

BILAN - PASSIF AVANT RÉPARTITION

N° 2051

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(1 644)	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	(644)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	4 339	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	1 955	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	TOTAL (IV)	6 293	
	Écarts de conversion passif **(V)**		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	5 649	

RENVOIS			
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	
	(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	
		Dont — Écart de réévaluation libre	
		Dont — Réserve de réévaluation (1976)	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 293
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	4 339

EBP Informatique 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	**9 772**	FB		FC	**9 772**
	Production vendue	Biens *	FD		FE		FF	
		Services *	FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	**9 772**	FK		FL	**9 772**
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	**9 772**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6*bis*) *						FW	**10 400**
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	
	Salaires et traitements *						FY	
	Charges sociales (10)						FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	
		Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	**10 400**
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							GG	**(627)**
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)							GV	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)							GW	**(627)**

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

2020

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2052

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**

			Exercice N	Exercice N -1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		9 772	
	Production vendue	biens		
		services		
	Chiffres d'affaires nets		9 772	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			
	Autres produits (1) (11)			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)		9 772	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (marchandises)			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)		10 400	
	Impôts, taxes et versements assimilés			
	Salaires et traitements			
	Charges sociales (10)			
	Dotations d'exploitation	Sur immobilisations - dotations aux amortissements		
		Sur immobilisations - dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges (12)			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)		10 400	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(627)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (6)			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières (VI)			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			(627)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053)

EBP Informatique 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD **2020**

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	**1 017**
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter)*	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**1 017**
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	**(1 017)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**9 772**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**11 417**
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)		HN	**(1 644)**

RENVOIS

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6*bis*) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 *bis* du CGI)		HX	
(6 *ter*) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies* du CGI)	RC	
	- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D du CGI)	RD	
(9) Dont transfert de charges		A1	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatives A6 / Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

2020

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (SUITE)

N° 2053

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**

			Exercice N	Exercice N -1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
		Produits exceptionnels sur opérations en capital		
		Reprises sur provisions et transferts de charges		
		Total des produits exceptionnels (VII)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	1 017	
		Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
		Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 017	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(1 017)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**				
Impôts sur les bénéfices **(X)**				
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	9 772	
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	11 417	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			(1 644)	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières		
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier		
		{ - Crédit-bail immobilier		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
	(9)	Dont transferts de charges		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		

EBP Informatique 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

IMMOBILISATIONS

⑤

DGFiP N° 2054-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **0001590777_ACC_ABLUXURYCARS** — Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
		1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions (dont composants M2)	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	**TOTAL III**	LN		LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		1V	
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	LQ		LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG		ØH		ØJ	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions : Par virement de poste à poste		Diminutions : Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
		1		2		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**	I3		NJ		NK		2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL		ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 *bis*

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le 31 12 2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU 0001590777_ACC_ABLUXURYCARS Néant ☐ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 — col. 2) — col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplémént de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EBP Informatique 2022

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations incorporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL IV**		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	

Total général *non ventilé* (NP + NQ + NR)	NW		**Total général *non ventilé* (NS + NT + NU)**	NY		**Total général *non ventilé* (NW – NY)**	NZ	

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐ *

	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
			1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II du CGI) *		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

Provisions inscrites au bilan

Extension 1

Provisions pour hausse des prix

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

EBP Informatique 2022

Provisions inscrites au bilan

Extension 2

Autres provisions réglementées

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

EBP Informatique 2022

Provisions inscrites au bilan

Extension 3

Provisions pour impôts

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

EBP Informatique 2022

Provisions inscrites au bilan

Extension 4

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

EBP Informatique 2022

Provisions inscrites au bilan

Extension 5

Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

EBP Informatique 2022

Provisions inscrites au bilan

Extension 6

Autres provisions pour dépréciation

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice

EBP Informatique 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑧

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐ *

CADRE A	**ÉTAT DES CRÉANCES**		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
			1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	**1 649**	**1 649**			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	**4 000**	**4 000**			
Charges constatées d'avance			VS					
	TOTAUX		VT	**5 649**	VU	**5 649**	VV	
RENVOIS (1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B	**ÉTAT DES DETTES**		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	**4 339**	**4 339**		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	**1 955**	**1 955**		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**6 293**	VZ **6 293**		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) ⑨ **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP N° 2058-A-SD **2020**

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐*	Exercice N clos le
			3 1 1 2 2 0 1 9

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 *sexies* D du CGI)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis* du CGI) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme — { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)	I8	
Moins-values nettes à long terme — { - imposées au taux de 0%	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — { - Plus-values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — { - Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*

Intérêts excédentaires (art.39-1-3ème et 212 du CGI)	SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS — **1 644**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)	WU	

Régime d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
Plus-values nettes à long terme — - imposées au taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — - imposées au taux de 19 %	WP	
Plus-values nettes à long terme — - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW	
Plus-values nettes à long terme — - imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts — (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
Majoration d'amortissement *								XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles (art.44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (art.44 *sexies*)	L2		J.E.I. (art. 44 *sexies* A)	L5	XF	
Pôle de compétitivité hors CICE (art.44 *undecies*)	L6		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 *terdecies*)	PA		
ZFU – TE (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

(dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	)	XG
dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* C)	YC		
dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 *decies* D)	YD		
Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2
				TOTAL II		XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — { Bénéfice (I moins II)	XI		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — { Déficit (II moins I)			XJ — **1 644**
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO — **1 644**

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 2058A-SD

EXTENSION 1

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

Libellé	Montant

EBP Informatique 2022

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL 2058A-SD

EXTENSION 2

DÉDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Montant

EBP Informatique 2022

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 0001590777_ACC_ABLUXURYCARS

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	1 644
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	1 644

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1[e] *bis* Al. 1[er] du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1[e] *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EBP Informatique 2022

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) (11)

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐*

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(N.B : le total I doit être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ	
- Engagements de crédit-bail immobilier						YR	
- Effets portés à l 'escompte et non échus						YS	

DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance						YT	
- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	**5 394**
- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV	
- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	**5 006**
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	**10 400**

DÉTAIL DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	
Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD						YX	

TVA

- Montant de la TVA collectée	YY	
- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *	ØB	
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%
- Numéro de centre agréé * XP	ZR	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI	RH	

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
		Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
		Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH	n° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

2020

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

N° 2058-C

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : **0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**

		Exercice N	Exercice N -1
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	5 394	
	- Personnel extérieur à l'entreprise		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
	- Autres comptes	5 006	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	10 400	
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		

EBP Informatique 2022

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

12

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐ *

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
I – IMMOBILISATIONS * 1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
	7	8	9	10			11
I – IMMOBILISATIONS * 1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

EBP Informatique 2022

2059A

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

Libellé	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19%
		Long terme			
	Court terme	19%	15% ou 16 %	0%	

EBP Informatique 2022

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

DGFiP N° 2059-B-SD **2020**

Désignation de l'entreprise	0001590777_ACC_ABLUXURYCARS	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☐ *

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre ☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'IS
❷ Entreprises soumises à l'IR

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ❶	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (col.J= S+D+F-G-H)
		À 19 %, 16,5%(1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art.219 I à *sexies*-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (art.219 I à *sexies*-0 *bis* du CGI)	À 15 % ou à 16,5 %(1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2020**

15

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**	Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		**3**					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
①	②	③	④	⑤

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Informatique 2022

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD **2020**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	**SASU**	**0001590777_ACC_ABLUXURYCARS**			Néant ☐ *
Exercice ouvert le	**01/01/2019**	et clos le	**31/12/2019**	Données en nombre de mois	**12**

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	
	- Dont apprentis	YF	
	- Dont handicapés	YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	
IV – Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)	OG	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	**0**

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /	
Date de cessation	HR	/ /			

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § *Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § *Déclaration des effectifs*

EBP Informatique 2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD **2020**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI) 17

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 31122019 N° SIRET 83990893600017

Dénomination de l'entreprise 0001590777_ACC_ABLUXURYCARS

Adresse (voie) 969 CHEMIN DES CAMPELIERES

Code postal 06250 Ville MOUGINS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Tire (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD **2020**

Formulaire obligatoire
(art.38 de l'ann. III au CGI)

18

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2019 N° SIRET 83908936000017

Dénomination de l'entreprise 0001590777_ACC_ABLUXURYCARS

Adresse (voie) 969 CHEMIN DES CAMPELIERES

Code postal 06250 Ville MOUGINS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Voie			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	839908936
Désignation du déclarant	0001590777_ACC_ABLUXURYCARS 969 CHEMIN DES CAMPELIERES 06250 MOUGINS
Code activité NAF	4511Z
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

Désignation du conseil

- ☐ Pas de conseil
- ☐ Comptable
- ☐ Cabinet Conseil
- ☒ Expert - Comptable

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2019
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2019
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2018
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR

EBP Informatique 2022

Procès-verbal de l'AGO d'une SA (approbation des comptes)

AB LUXURY CARS

969 chemin des Campelières

06250 MOUGINS

83990893600017 RCS CANNES

Date : 01/02/2020

L'an 2020, le 1er Février à 10 heures, à Mougins, l'associé unique de AB LUXURY CARS société anonyme au capital de 1000€, s'est réunis en assemblée générale ordinaire annuelle.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par le membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. BOUCHAREB Ahmed en sa qualité de Président du conseil d'administration.

M. BOUCHAREB Ahmed, titulaires ou représentants du plus grand nombre d'actions, acceptant ces fonctions, est appelés comme scrutateurs.

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents possèdent 100% des actions.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

APPROBATION DES COMPTES

1) La feuille de présence revêtue de la signature du membre du bureau ;

1) Le cas échéant, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance ;

1) L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31/12/2019 ;

1) Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et, s'il y a lieu, l'annexe) ;

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur ; l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le cas échéant. Le président au nom du conseil d'administration présente à l'assemblée le rapport de gestion ; il précise que ce rapport n'a pas à être déposé au greffe du registre de commerce mais qu'il sera communiqué à toute personne qui en fera la demande dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Lecture est donnée des rapports des commissaires aux comptes.

Première résolution

L'assemblée générale, au vu du déficit de la société, la présentation du rapport de gestion et les comptes de l'exercice tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 644.00€.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes.

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

• Apurement de la perte de l'exercice au moyen du report à nouveau prélèvements sur des primes ou réserve et distribution

L'assemblée générale approuve les propositions du conseil d'administration relatives à l'affectation du résultat de l'exercice … et décide en conséquence ce qui suit.
Origines des sommes :

- Report à nouveau antérieur -627.00€

- Perte nette de l'exercice 627.00€

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Perte de l'exercice imputée sur le compte report à nouveau

L'assemblée générale approuve la proposition faite par le conseil d'administration d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 644.00€ sur le report à nouveau qui s'élève en conséquence à 644.00€

L'assemblée après avoir entendu, en application de l'article L. 225-40 du code de commerce, le rapport du commissaire aux comptes [*ou du président du conseil d'administration*] sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et L. 225-40-1 du code de commerce, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées et donner quitus aux administrateurs à cet égard.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président

